

N° 203/décembre 2019

02.99.69.70.52 feins@orange.fr Permanences: Maire et Adjoints sur rendez-vous

Ouverture du secrétariat :

lundi, mercredi, jeudi: 8h30 à 12h

mercredi: 13h30 à 16h30 samedi: 9h00 à 11h30

Services de garde Services d'urgence

Pharmacie: **32 37** (service payant 0,24 mn)

Médecins de garde : 36 24

**SAMU: 15** Pompiers: 18 Général: 112 Gendarmerie: 17

#### INFORMATIONS COMMUNALES ET GÉNÉRALES

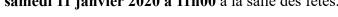
Prochain conseil municipal: le 20 décembre 2019 à 20h30

#### MAIRIE

M. Le Maire et le Conseil Municipal vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année

et ont le plaisir de vous convier à la cérémonie des vœux

le samedi 11 janvier 2020 à 11h00 à la salle des fêtes.



L'accueil de la mairie sera fermé les lundis 23 et 30 décembre 2019.

Les services techniques font actuellement du débroussaillage sur nos routes. Certains endroits ne pourront être coupés, en effet l'envergure de certains arbres empêchent l'exécution du travail. Aussi nous vous demandons à nouveau de bien vouloir procéder à l'élagage de vos arbres et arbustes jouxtant les voies publiques.

Les services techniques de la mairie ont procédé à des contrôles sur le réseau d'assainissement collectif, il apparaît que des produits chimiques y sont déversés. Nous rappelons qu'il est interdit de déverser de la peinture dans le réseau que ce soit de la peinture à l'eau ou non.

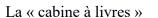
## **BIBLIOTHÈQUE**



Il était une fois...

# BIBLIOTHÈQUE DE FEINS

le 14 décembre 2019 à 11h30



L'équipe de la bibliothèque vous propose la « cabine à livres », elle se situe derrière l'église dans l'ancienne cabine téléphonique.

Le principe est très simple : PARTAGER-ECHANGER

Empruntez librement et gratuitement un ouvrage de cette boîte pour aussi longtemps qu'il vous plaira. Rapportez-le ou gardez-le.

Vos étagères sont trop remplies, vous avez aimé un ouvrage, alors déposez vos livres dans cette cabine, ils pourront intéresser quelqu'un. Pour une deuxième vie des livres, en libre-service, vous contribuerez à l'accès à la culture, à la lecture publique pour tous. Cet espace de libres-échanges est à la disposition de toutes et tous 24h/24h. Installée par les services techniques de la commune et alimentée par la Bibliothèque dans un premier temps, il est de la responsabilité de chacun de veiller à la nature des ouvrages, à leur





Le P'tit Finésien est consultable sur www.feins.fr

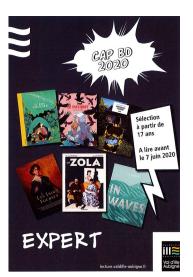
rangement et au bon état de la cabine à livres. Son règlement : on dépose un livre ou pas, on prend un livre qui nous intéresse, on lit le livre sur place ou on l'emporte. Merci de prendre soin des livres, de ne pas déposer de livres sur le sol et de ne pas déposer de revues ou journaux.





du 8 janvier au 7 juin 2020

Venez découvrir les 12 bandes dessinées et voter pour votre BD préférée parmi une ou les deux sélections proposées (DECOUVERTE à partir de 13 ans et EXPERT à partir de 17 ans). Les bandes dessinées qui obtiendront le plus grand nombre de voix dans les sélections deviendront les bandes dessinées de l'année. Cinq lecteurs seront tirés au sort parmi les tous les votants de moins de 17 ans, et cinq lecteurs parmi les votants de 17ans et plus, ils gagneront chacun un chèque lire de 30€.





La bibliothèque sera fermée à compter du 23 décembre et ré-ouvrira sa porte le lundi 6 janvier2020.

Toute l'équipe de la bibliothèque vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Les horaires de la bibliothèque : lundi de 16h à 17h30 ; mercredi de 10h à 12h et de 15h30 à 18h ; samedi de 10h à 12h

#### COMMUNAUTÉ COMMUNES VAL D'ILLE-AUBIGNÉ

#### Attention au démarchage sur les travaux à 1 euro

Nos concitoyens nous consultent concernant le démarchage au téléphone ou par courrier sur l'isolation ou le chauffage à 1 euro.

Soyez vigilants face aux abus les plus fréquents :

- Le harcèlement téléphonique,
- Le démarchage agressif se revendiquant d'un organisme d'État ou d'une marque connue,
- La non-présentation d'un devis avant réalisation des travaux et le non-respect du délai de rétractation.
- La proposition d'un produit "par défaut" sans le moindre soin des particularités d'un logement,
- L'absence de visite technique préalable permettant de vérifier la faisabilité des travaux,
- Le passage des ouvriers rapidement et à des horaires anormaux,

Ce dispositif était initialement proposé par des fournisseurs signataires de la charte "CEE Coup de Pouce" avec l'Etat mais bon nombre d'entreprises ont été créées récemment sous ce produit d'appel. Leur objectif est de réaliser des milliers de chantiers car, ayant négocié l'achat de fournitures à un faible prix, ils comptent se faire des marges en récupérant vos primes (que vous auriez pu valoriser avec un artisan RGE local).

"On a rien à perdre". "J'en ai pas vraiment besoin, mais pour un euro...". "Si c'est l'Etat qui paye..." Nous avons répertorié des cas de chantiers inachevés, non respect des règles de l'art, risque de feu, dégradation de l'existant... Ce réflexe peut donc se payer cher.

Appelez les conseillers du service gratuit Pass'Réno de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné au 02 99 69 58 93 avant d'accepter ces offres!

### SMICTOM D'ILLE ET RANCE

# Un nouveau SMICTOM au 1er janvier 2020

Au 1er janvier 2020, le SMICTOM des Forêts et le SMICTOM d'Ille et Rance fusionneront. L'est l'aboutissement de 5 années d'engagement sur des rapprochements et des fonctionnements communs. Cet ensemble donnera naissance à un syndicat de collecte et de traitement des déchets réunissant 52 communes pour quelque 90 000 habitants. L'entité créée s'appellera le SMICTOM VALCOBREIZH. Avec un budget de fonctionnement de près de 10 millions d'euros et les 80 agents au service des habitants, ce nouveau SMICTOM aura les moyens financiers, humains et techniques pour se préparer et répondre aux évolutions de la gestion future des déchets.

Pour l'usager, rien ne change. Les consignes de tri restent les mêmes, le principe de calcul de la redevance et le fonctionnement de la collecte aussi. Le SMICTOM VALCOBREZH se donne cinq ans pour harmoniser le fonctionnement de ses deux anciennes entités.Le SMICTOM VALCOBREIZH c'est: 90 000 habitants, 52 communes, 5 communautés de communes, 80 agents, 7 déchèteries.



### Un nouveau service de proximité

A compter du 2 janvier 2020, le SMICTOM propose un service de proximité aux habitants. En complément de l'accueil physique qu siège à Tinténiac, un agent du SMICTOM accueillera les usagers un jour fixe par semaine sur les communes suivantes et horaires suivants :

Lundi	Combourg (maison des services)	9h00	12h00	14h00	17h00
Mardi	Saint-Aubin d'Aubigné (mairie)	8h45	12h30	13h30	17h30
Mercredi	Melesse (mairie)	8h30	12h30	13h30	16h00
Vendredi	Liffré (mairie)	8h30	12h15	13h30	18h00

# Fermeture de la déchèterie de Combourg pour travaux

Les travaux de modernisation et d'extension de la déchèterie de Tinténiac arriveront à leur terme en janvier 2020. Ceux de la déchèterie de Combourg débuteront début mars 2020 avec une fermeture au 29 février 2020.pendant cette période, les autres déchèteries auront des horaires élargis pour accueillir les usagers

MONITOELIII SLID II I E	14H-17H*	9H-12H	9H-12H	9H-12H
MOINT REGIL-SUR-TELE		14H-17H*	14H-17H	* 14H-17H*

<sup>\*</sup>Fermeture à 18 en horaires d'été, du 1er avril au 31 octobre.

### **CONCILIATEUR DE JUSTICE**

Le conciliateur de justice peut intervenir dans différentes affaires : problème de mitoyenneté, conflit entre propriétaire et locataire, conflit opposant un consommateur à un professionnel, problème de copropriété, querelle de voisinage ou de famille, désaccord entre fournisseur et client, difficulté dan s le recouvrement d'une somme d'argent, contestation d'une facture...

Permanences sur le territoire : Melesse prendre rendez vous auprès de la mairie au 02 99 13 26 26, La Mézière prendre rendez vous auprès de la mairie au 02 99 66 01 99 et Saint Aubin d'Aubigné prendre rendez vous par mail à l'adresse suivante : michel.cambert@conciliateurdejustice.fr

#### « We Ker, un territoire pour l'emploi »

Pour les jeunes de 16 à 25 ans ayant des questions sur l'orientation professionnelle, la recherche d'emploi, la formation, la santé, la mobilité, le logement,

Karen Wahid, la conseillère de votre secteur, vous accueille chaque semaine sur rendez-vous, au plus proche de chez vous :

A la Mairie de Montreuil sur Ille (mercredi et jeudi matin en alternance)

A la Mairie de Sens de Bretagne (un mardi après-midi sur deux)

Au Point Accueil Emploi de St Aubin d'Aubigné, Place des Halles (les autres jours)

# PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 octobre 2019

Le vingt cinq octobre deux mille dix neuf, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain FOUGLÉ, Maire.

<u>Présents</u>: M. FOUGLÉ Alain, M. Jean Yves HONORÉ, Me COQUILLET Floriane, M. BRÉAL Loïc., M. FAUTREZ Rodrigue, M. PORCHER Henri, M. BODINAUD Stéphane, M. BURGOT Michel, Mme LEGRY Christèle.

<u>Absents excusés</u>: Mme BOYER Pia donne pouvoir à Mme COQUILLET Floriane, Mme PATRAT Annick donne pouvoir à M. BODINAUD Stéphane.

Absents: M. ORY Jean, Mme LE BOHEC Inès.

Secrétaire de séance : M. BODINAUD Stéphane.

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil municipal ouverte à 20h30.

#### Approbation du compte rendu de Conseil municipal.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 27 septembre 2019. Un élu demande un complément d'information sur le point n° 5 du Projet éolien.

#### I – TAXE D'AMÉNAGEMENT

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal que, dans le cadre de la fiscalité de l'urbanisme, avant le 30 novembre de chaque année, les collectivités peuvent prendre des délibérations pour instaurer la taxe d'aménagement (TA) ou y renoncer, fixer les taux applicables et décider d'exonérations facultatives.

Par ailleurs, certaines rédactions de délibérations peuvent prêter à interprétation lors de leur application. Par exemple, en ce qui concerne les exonérations facultatives, les surfaces exonérées doivent être formulées en pourcentage de surface exonérée et non en mètres carrés.

Afin de clarifier et de limiter le risque potentiel de contestation de délibération, il est nécessaire de prendre une délibération qui abroge et remplace expressément toutes celles précédemment votées avant le 30 novembre 2019 pour en assurer l'application au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal

- Décide d'abroger toutes les délibérations précédentes relatives à la taxe d'aménagement à compter du 1 er janvier 2020 ;

Après en avoir délibéré, à la majorité, à 8 voix pour et à 3 voix contre, le Conseil municipal

- Décide, sur l'ensemble du territoire communal, <del>de maintenir</del> de fixer la taxe d'aménagement au taux de 3,5.%;

L'adoption ou la renonciation à la taxe d'aménagement vaut pour une période minimale de 3 ans.

La présente délibération est valable un an, reconductible d'année en année. Toutefois le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le Département (en Préfecture) au plus tard le 1<sup>er</sup> jour du 2ème mois suivant son adoption.

#### II - MAINTENANCE INFORMATIQUE

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal que le projet est ajourné dû au manque d'information technique.

#### IV – SDE 35 : PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

Monsieur Jean-Yves HONORÉ présente aux membres du Conseil municipal le rapport d'activités 2018 du Syndicat Départemental d'Énergie 35. Il est consultable en mairie.

#### 1 – Réduire les consommations énergétiques

Permettre aux communes de mieux maîtriser leurs consommations liées à l'éclairage public.

1806 lampadaires rénovés / 117 Kw puissance économisée grâce au passage en Led / 3,9 M€ de subventions versées

#### 2 – Améliorer l'efficacité énergétique

Améliorer les performances du réseau de distribution de l'électricité, en particulier en milieu rural. Développer de nouvelles mobilités compatibles avec la transition énergétique.

755 opérations de travaux réalisées sur le réseau électrique en 2018 / 147 km de réseaux « fils nus » déposés / 103 bornes Béa disponibles dans le 35 / 31 062 opérations de charges réalisées en 2018.

#### 3 – Développer les énergies renouvelables

Massifier le développement des projets d'EnR via Energ'iV et accompagner les communes et les EPCI pour développer le potentiel EnR de leur territoire.

6 millions d'euros de capital / 2 prises de participation d'Energ'iV : méthanisation Enerfée de Janzé et centrale photovoltaïque réalisées en 2018 / 28 études de potentiel photovoltaïque réalisées en 2018 / 5 collectifs moyens accompagnés par Energ'iV

#### <u>4 – Développer la relation aux usagers</u>

Participer à la démocratie de proximité avec la mise en place d'instances de concertation et le soutien des projets de solidarité

5 projets de coopération décentralisée subventionnés en 2018 pour un montant total de 29 000 euros / 95 000 € pour lutter contre la précarité énergétique via le Fonds de Solidarité Logement (FSL)

#### <u>5 – Mutualiser les moyens et les expériences</u>

Apporter un appui technique aux collectivités et favoriser les mutualisations techniques et financières

261 collectivités adhérentes au groupement d'achat d'électricité / 125 collectivités adhérentes au groupement d'achat gaz

#### 6 – Assurer le contrôle de la concession

Suivre et évaluer l'activité déléguée aux concessionnaires Enedis, EDF et demain les opérateurs gaz, en vérifiant que les moyens et investissements répondent aux enjeux d'optimisation de la qualité et de la sécurité des réseaux d'acheminement de l'électricité et du gaz

26,5 ans d'âge moyen des ouvrages / 76 minutes temps moyen de coupure subi par un client alimenté en basse tension dont 56,1 minutes liées aux incidents et 19,8 minutes liées aux travaux

<u>Les finances du SDE 35 en 2018</u>: 44 434 309 € en recettes réelles et 45 057 046 € en dépenses, l'objectif étant de maintenir un haut niveau d'investissement sur les réseaux d'électricité et la mobilité décarbonée. Augmenter l'investissement sur les énergies renouvelables via Energ'iV le tout afin d'offrir aux communes un service public de l'énergie efficace et de qualité.

Zoom sur les investissements pour les travaux en 2018 : 32,8 M d'E dont 22,2 M d'€ pour les réseaux électriques ; 9,8 M € pour l'éclairage public ; 0,7 M d'€ sur les infrastructures de télécommunication ; 0,1 M d'€ sur les infrastructures de recharge pour les véhicules électriques.

#### Faits marquants en 2018

• Signature d'une convention sur l'enfouissement coordonné des réseaux

Cette convention formalise l'engagement d'Orange à accompagner financièrement les démarches d'enfouissement de réseau et précise le régime de propriété des installations de communications électroniques

• Electric Tour 35

40 équipages mobilisés sur un parcours d'éco-conduite, en véhicules électriques, d'une distance de 160 km.

• Vers un nouveau contrat de concession

La FNCCR France Urbaine, Enedis et EDF ont adopté fin 2017, un nouveau modèle de cahier des charges qui organise la distribution d'électricité sur les territoires. Le SDE 35 a engagé les démarches pour renouveler son contrat signé en 1992.

• Développer le réseau de gaz dans le 35

Après avoir activé sa compétence optionnelle gaz en 2017, le SDE 35 accompagne les communes qui souhaitent étudier la possibilité de créer un réseau de gaz naturel sur leur territoire

#### • Création d'Energ'iV

Société d'économie mixte créée par le SDE 35en septembre 2018 avec pour objectif de massifier la production d'énergies renouvelables en Ille et Vilaine .

#### IV – SYNDICAT AFMA: RAPPORT 2018 PRIX & QUALITÉ DE L'EAU

Monsieur Jean-Yves HONORÉ adjoint au Maire, présente aux membres du Conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public 2018 du Syndicat d'alimentation en eau potable d'Aubigné – Feins – Montreuil qui regroupe les communes de : Andouillé-Neuville, Aubigné, Feins et Montreuil-sur-Ille, conformément aux articles L 2224-5 et D 222461 du Code général des collectivités territoriales.

Ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Il est consultable en mairie.

Estimation de la population desservie : 4 700 habitants

Condition d'exploitation du service : Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société VEOLIA EAU en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1<sup>er</sup> juillet 2012. La durée est de douze ans. Il prend fin le 30 juin 2024.

L'eau est distribuée à 2 092 abonnés (+0,82 % par rapport à 2017).

Besoin en eau : en 2018, les abonnés ont consommé 166 622 m3 (+ 5,24 % par rapport à 2017).

La consommation moyenne par abonné est de 80 m³ par an. Elle était de 76 m³ en 2017.

Qualité : Le bilan annuel indique que l'eau distribuée au cours de l'année 2018 a été de bonne qualité microbiologique. Elle est conforme aux limites réglementaires fixées par les éléments indésirables et les pesticides recherchés.

Prix : Le prix du service comprend une part fixe (abonnement) et un prix au m3 consommé. Au total, un abonné domestique consommant 120 m3 payera 350,32 € (sur la base du tarif du 1 er janvier 2019, toutes taxes comprises). Soit en moyenne 2,92 € /m3, en hausse de + 0,45 % par rapport à 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

#### V – RADON : AVANCÉE DU DOSSIER

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal que le projet est ajourné dû au manque d'information technique.

# VI – SALLE DES FÊTES : DEVIS AU TITRE DE LA COORDINATION SPS ET LE CONTRÔLE TECHNIQUE

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il convient de choisir un bureau de contrôle au titre de la mission SPS et du contrôle technique pour le projet de construction d'une salle des fêtes.

Parmi les offres, la société QUALICONSULT propose :

Coordination SPS - Conception / réalisation 2 496,00 € HT Contrôle technique L + SEI/ HAND / Attestation HAND 3 774,00 € HT

PS 568,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide les offres pour un total 6 838,00 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

#### VII - ZAC DU GRAND CLOS: NOMINATION RUE

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il convient de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et prévoir la numérotation dans le cadre de la viabilisation de la tranche 2 de la ZAC du Grand clos.

La dénomination des voies communales et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du CGCT aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ». Il convient, pour faciliter leur repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses de ces immeubles et de procéder à la numérotation.

Il est proposé de nommer la rue principale de la 2ème tranche « Rue du Grand Clos ».

Le plan est joint en annexe et fait partie de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la proposition de nomination de la rue principale de la 2ème tranche « Rue du Grand Clos » . Le plan détaillé sera annexé à la présente délibération.

#### VIII - QUESTIONS DIVERSES

#### 11 Novembre 2019

Cérémonie aux Monuments aux Morts

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 20 minutes.

Conseil municipal

Prochaines réunions les 29 novembre à 20h30, et 20 décembre à 20h30.



Tous les papiers se trient et se recyclent!



# COLLECTE DES JOURNAUX

# **PONCTUELLE**

Une benne sera mise à disposition une à deux fois dans l'année pour la collecte spécifique des journaux. Conservez-les à part des autres papiers.

Toutes les dates sur le www.jadoptelezerodechet.str

Du 5 au 10 décembre, la benne pour la collecte des journaux sera mise à disposition à Feins, au parking de la salle des fêtes (à côté de la colonne à verre).



Les bénéfices résultant des tonnes de papiers collectées serviront à financer nos projets pédagogiques : sorties scolaires, spectacles, visites...



# CLUB DES AMIS FINÉSIENS

L'assemblée générale du Club des Amis Finésiens

aura lieu le MARDI 17 Décembre à 10 Heures à la salle des fêtes de FEINS.

Le Club se réunit tous les mardis à partir de 14 h à la salle des fêtes de FEINS. Nous vous attendons nombreux, beaucoup d'activités vous seront proposées. Pour les nouveaux Adhérents ,vous pouvez téléphoner au 02 23 22 54 85 ou 06 71 40 53 19.



Vos annonces sont à déposer en Mairie pour le 20 de chaque mois au plus tard.

<u>Dépôt légal</u> : 37 <u>Directeur de la publication</u> : Alain FOUGLÉ

<u>Réalisation</u> : Mairie de FEINS

Nombre d'exemplaires : 120